

Dans le cadre des discussions relatives aux nouvelles règles de gestion, la direction avait convoqué un groupe de travail sur l'harmonisation des règles de mutation vers les DOM. N'ayant qu'une seule fiche traitant de la « priorité » pour les originaires, la direction a proposé de raccrocher celle-ci à une autre réunion, et ce sujet a fait l'objet de débats vifs en préalable de l'examen des fiches sur la période 2013 pour les agents B et C issus de la filière gestion publique.

En préalable aux discussions, la CGT Finances Publiques a rappelé sa revendication de voir se tenir un Groupe de Travail permanent relatif aux Départements d'Outre-mer. Pour la CGT, il n'est pas satisfaisant de cantonner le dialogue social au niveau local alors que les agents en poste dans les différentes directions connaissent des problématiques communes. Par ailleurs, nous dénonçons le fait que les directions locales affirment que les réponses ne peuvent être apportées qu'au niveau national, rendant inopérant le dialogue social.

La CGT Finances Publiques a interrogé la direction sur l'intégration des affectations à Mayotte dans le cadre du mouvement de mutation, et donc avec les règles relatives aux originaires.

En attendant cette réponse, une harmonisation des règles de mutation est nécessaire entre les deux filières.

**fichiers:**



[Télécharger mutation\\_dom\\_mise\\_en\\_page\\_1.pdf](#) (150.56 Ko)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDE](#)

Leave this field blank

---